

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Rébory – domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

En exercice	Présents et représentés	Votants
22	9 + 4	13
Total des voix : 13		

Date de convocation
02/10/2025

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Robert LAURENTI : Valensole ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Laurence DEPIEDS : Saint Martin de Brômes ; Laurent GUIOU : Esparron de Verdon ; Jacques AVANIAN : Artignosc-sur-Verdon ; Corine PELLOQUIN : Bauduen.

Ont donné pouvoir : [1 voix chacun]

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) à Jacques AVANIAN
Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Jacques ESPITALIER
Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Corinne PELLOQUIN
Michèle BIZOT-GASTALDI (La Palud sur Verdon) à Jean-Marie PAUTRAT

Délibération
n°25_10_B8_08

Mise en œuvre du plan de restauration et d'entretien du bassin du Verdon
Année 2025 – Budget GEMAPI

Les travaux de restauration et d'entretien sont portés depuis 1er janvier 2020 à l'échelle du bassin versant du Verdon par l'EPAGE Verdon, l'ensemble des 7 intercommunalités lui ayant transféré leur compétence GEMA.

Le syndicat mixte dispose de l'arrêté inter-préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation environnementale depuis le 18 septembre 2018 qui l'autorise à réaliser les travaux d'entretien et de restauration de la végétation rivulaire pour le compte des propriétaires privés.

L'élaboration de la nouvelle programmation 2024-2032 a identifié :

- **des objectifs à long terme** : Restaurer la continuité écologique des trames vertes et bleues / Permettre une certaine résilience vis-à-vis du changement climatique / Maintenir une ripisylve fonctionnelle / Préserver les espèces prioritaires / Limiter l'expansion des EVEE / Préserver et restaurer des espaces de bon fonctionnement / Favoriser la rétention des écoulements / Protéger les populations / Concilier activités anthropiques et préservation des milieux
- **des objectifs opérationnels** : Accompagner les usages ayant un impact sur le milieu / Sensibiliser le public / Favoriser les écoulements / Gérer les embâcles dans les secteurs à enjeux / Gérer les érosions en cas d'enjeux avérés / Favoriser la rétention des écoulements et l'expansion des crues / Contribuer au bon fonctionnement hydromorphologique / Préserver la biodiversité / Préserver les boisements rivulaires / Diversifier les boisements rivulaires / Combattre les invasives.

Les travaux d'entretien et de restauration 2025 correspondent à des opérations forestières du type abattage, débroussaillage, élagage, recépage, gestion des embâcles (retrait ou réduction), gestion des espèces exotiques envahissantes. Ces opérations visent à favoriser les écoulements, contribuer au bon fonctionnement hydromorphologique, préserver la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, diversifier les boisements rivulaires, gérer les érosions dans les secteurs à enjeux.

Les travaux prévus en 2025 sont les suivants :

➤ Sur les sous bassins haut et moyen Verdon :

- Bouchier (2km), Chadoulin (1,5km) et Verdon (2km) sur la commune d'Allos
- Verdon (3km) à l'amont de Colmars-les-Alpes
- Pesquier (1,2km) à Castellane
- Verdon (2,5km) à l'aval de Castellane.

Coût total TTC..... 80 000 €

EDF (forfait) 15 000 €

Autofinancement 65 000 €

➤ Sur le sous bassin bas Verdon :

- Aval du barrage de Gréoux, commune de Gréoux
- Colostre, communes de Roumoules et Riez
- Ruisseau Notre-Dame, commune de Gréoux

Coût total TTC : 35 000 €

EDF (25 % hors Colostre, soit montant éligible 17 000€) 4 250 €

Autofinancement : 30 750 €

Le pourcentage d'intervention d'EDF sur le montant global TTC peut évoluer en fonction de la répartition définitive des travaux réalisés sur le bas Verdon vu qu'EDF n'intervient pas sur le Colostre (répartition Verdon/Colostre).

➤ Sur le sous bassin Artuby Jabron :

- Artuby, communes de Séranon, La Martre, Comps
- Bruyère, communes de La Bastide et La Roque-Esclapon

Coût total TTC : 15 000 €

Autofinancement : 15 000 €

➤ Total des 3 sous bassins :

Coût total TTC 130 000 €

EDF 19 250 €

Autofinancement 110 750 €

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le _____
et publication le _____

Pour extrait conforme



DEL25_10_B8_08